



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mise à jour économique – Le gouvernement du Québec ne prend pas ses responsabilités en matière de soins à domicile

Québec, le 12 novembre - [L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec \(AREQ-CSQ\)](#) se désolé de constater que les soins à domicile ne font pas partie de l'équation dans la mise à jour économique du ministre des Finances. Alors que le Québec fait face à des défis économiques importants en raison de la pandémie, il est important de rappeler que d'investir dans les soins à domicile nous permettrait de limiter la croissance des coûts de soins de longue durée liés aux CHSLD.

« C'est bien connu, les soins à domicile coûtent moins cher¹ que de construire de nouvelles bâtisses et de les entretenir. En investissant dans les soins et les services à domicile, non seulement on contrôle mieux la courbe des dépenses, mais on répond aussi au souhait des personnes âgées de rester là où elles le veulent, le plus longtemps possible », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

De plus, la pandémie de COVID-19 a révélé la vulnérabilité de notre système de santé et de services sociaux, notamment en ce qui concerne les soins aux personnes âgées. Au plus fort de la pandémie, ce sont les soins et les services à domicile qui ont le plus écopé, n'étant pas considérés comme des services essentiels. Or, le gouvernement remet aujourd'hui le dossier des soins à domicile entre les mains du gouvernement fédéral, en y revendiquant mollement les transferts fédéraux en santé.

« Le gouvernement du Québec nous répète constamment que les soins à domicile sont une priorité, mais quand vient le temps de sortir le chéquier, il s'en remet au fédéral. Ce sont pourtant des milliers de personnes âgées qui ont souffert du manque de ces services durant la pandémie, ce qui a forcément aggravé l'état de plusieurs d'entre elles. Ces personnes vulnérables s'ajouteront à la liste d'attente des CHSLD alors qu'elles n'ont pas le temps de se perdre dans des dédales constitutionnels », déplore Mme Lapointe.

Rappelons que d'ici 2030, le quart de la population du Québec aura plus de 65 ans, et au rythme où les services se développent, plusieurs experts estiment qu'on se dirige droit dans un mur. En effet, le Québec ne consacre que 25 % de son budget de soins de longue durée dans les soins à domicile. L'AREQ suggère que l'on s'inspire plutôt du Danemark qui accorde les deux tiers de son budget de soins de longue durée dans les soins à domicile.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).